

Communiqué de presse

Berne, le 13 février 2019

L'usam se félicite de l'assouplissement du droit du travail

L'Union suisse des arts et métiers usam salue et soutient la décision du Conseil fédéral apportant des modifications à l'ordonnance 2 de la loi sur le travail. À partir du 1^{er} avril 2019, les entreprises de l'hôtellerie-restauration et du secteur des techniques de l'information et de la communication (TIC) auront davantage de possibilités d'adapter leurs horaires de travail de nuit et du dimanche.

Les établissements de l'hôtellerie-restauration pourront désormais employer une partie de leur personnel durant sept jours d'affilée. Ils auront ainsi la possibilité d'octroyer la demi-journée de congé à partir de 14 h 30 et de mieux tenir compte des changements d'habitudes de leur clientèle.

Quant aux entreprises du secteur TIC, elles pourront employer leur personnel le dimanche et la nuit sans en demander l'autorisation lorsque leurs activités sont nécessaires pour remédier à des pannes ou pour la maintenance du réseau et des infrastructures informatiques. Du fait de la suppression du régime de l'autorisation, les coûts administratifs diminueront, pour les entreprises du secteur TIC comme pour les autorités. La clientèle des entreprises du secteur TIC en profitera également par un surcroît de sécurité garantissant le fonctionnement de leur infrastructure informatique durant les heures de nuit et en fin de semaine.

L'Union suisse des arts et métiers usam et les partenaires sociaux des branches concernées soutiennent ces mesures d'assouplissement. Les réalités de la vie professionnelle sont sujettes à des mutations permanentes, raison pour laquelle l'usam examine s'il y a lieu d'intervenir semblablement dans d'autres branches de l'économie.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Dieter Kläy, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.